



**Municipalité de la Commune  
d'Arzier-Le Muids**

**Préavis No 17/2024  
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 178'000.-- TTC pour le  
changement d'ERP

Délégué municipal

*M. Nicolas Ray*

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

En 2017, un préavis concernant le changement de serveur et le renouvellement de la partie RH de notre ERP avait été soumis à votre Conseil, qui l'a accepté. 7 ans plus tard, nous poursuivons les modifications et mises à jour des logiciels nécessaires à l'exécution des tâches communales. En effet, depuis les derniers changements, certaines tâches et exigences ont évoluées, que ce soit en termes de cybersécurité, de protection des données ou tout simplement avec l'évolution de la technique.

Aujourd'hui, nous constatons que les outils que nous utilisons pour la gestion financière arrivent au maximum de leurs possibilités et ne donneront pas satisfaction non seulement pour la migration et l'exploitation sous le nouveau modèle comptable (MCH2) mais également aux administrés qui évoluent technologiquement avec les modules fournis par leurs prestataires bancaires.

D'autre part, le Contrôle des habitants exploite l'ensemble des données de nos administrés et en est responsable. De ce fait, et compte tenu des évolutions en lien avec la protection des données, un meilleur contrôle de ces données doit être garanti.

## 2. Descriptif

Le détail des changements envisagés est explicité dans les sous-chapitres suivants. Néanmoins, il semble nécessaire de préciser d'emblée que le choix d'un fournisseur commun pour l'ensemble des programmes est préférable, ceci pour des questions de soutien et d'exploitation.

### Gestion financière

Le programme actuel date de 2008. La Bourse communale exploite les modules gestion des débiteurs (factures sortantes), gestions des créanciers (factures entrantes), gestion des préavis d'investissements, etc...

Tant l'évolution relative au traitement des factures que la dématérialisation des données ont beaucoup évolué en 14 ans, justifiant la nécessité de procéder au changement des modules nécessaires à la gestion financière.

Pour le surplus, notre prestataire actuel nous a confirmé que le programme que nous utilisons ne correspond plus à la taille de notre commune et nous encourage à changer de support pour la gestion financière.

Profitant de la nécessité de procéder à un tel changement, nous y avons également inclus les critères de sécurité afin de bénéficier d'une application métier sécurisée et qui répond pleinement à la gestion financière d'une commune de 3'000 habitants.

### Contrôle des habitants

La partie relative au Contrôle des habitants est composée de plusieurs modules (gestion des habitants, gestion des bâtiments, registre civique, gestion des chiens, ...). L'ensemble de ces modules compose le programme utilisé par notre service pour assumer les tâches qui lui sont confiées.

A l'usage, ce programme donne satisfaction. Néanmoins, nous constatons que la configuration de ce dernier ne permet pas d'assurer un suivi et un contrôle précis sur l'exploitation des données et la limitation des accès en fonction des utilisateurs. De ce plus, certaines fonctions sont liées au programme de gestion financière, notamment pour ce qui a trait à la facturation.

Fort de ces constats, et de la nécessité de procéder à un changement de la partie financière, nous saisissons l'occasion pour la mise à niveau du Contrôle des habitants.

Il est rappelé que le programme utilisé par le Contrôle des habitants doit être accrédité par les services cantonaux. En effet, ce dernier étant lié par des passerelles aux plateformes de renseignement du Canton, une validation préalable est indispensable à une implémentation. Pour le Canton de Vaud, seul 4 logiciels sont accrédités. C'est donc auprès de ces 4 fournisseurs que nous avons réalisé un appel d'offres.

Après présentation et discussions avec des communes qui exploitent déjà les logiciels présentés le Contrôle des habitants a eu l'occasion de faire part de ses remarques et recommandations en termes de choix. Ces dernières ont été prise en compte dans la pesée des intérêts effectuées et pour le choix du logiciel retenu.

### Gestion des salaires et du temps de travail

Le logiciel de gestion des salaires a fait l'objet d'un changement en 2017 suite à l'abandon par OFISA de l'exploitation du précédent module. A cette époque, notre choix s'était porté sur l'entreprise T2i, qui proposait une solution répondant à nos besoins. Aujourd'hui, cette société nous informe abandonner la maintenance sur cette solution, ayant développé une nouvelle. Il nous est donc impératif de procéder à un changement, respectivement à une mise à niveau.

Compte tenu des autres impératifs liés notamment à la migration de la partie financière et comptable, une réflexion globale a été menée, afin de pouvoir intégrer de manière rapide et automatique les renseignements issus d'un module dans l'autre et vice-versa, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

À la gestion des salaires s'ajoute la gestion du temps de travail. Comme pour toute administration publique, nous devons pouvoir chiffrer le plus précisément possible les coûts de chaque tâche effectuée. Il est donc indispensable, pour ce faire, de pouvoir décomposer le temps de travail effectif passé sur les différentes activités. Jusqu'à présent, nous utilisons un logiciel développé pour l'exploitation forestière, imposé pour les travaux forestiers il y a plusieurs années. Néanmoins, ce dernier n'étant plus obligatoire, le support a pris fin il y a deux ans et aucune mise à jour ou soutien n'est plus disponible. Les erreurs et problèmes étant de plus en plus fréquents, un changement est nécessaire. Ainsi, nous avons saisi la possibilité de choisir un logiciel permettant une interaction avec le module salaires et gestion financière.

### **3. Planning**

Le planning est dicté d'une part par les échéances relatives à la migration sur le nouveau modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) mais également par la période de l'année car une migration en cours d'année pour la gestion financière de la Commune est complexe et déconseillée.

À titre informatif, le planning envisagé débiterait par le changement du programme des heures et de la gestion des salaires en début 2025. Le contrôle des habitants pourra être migré courant 2025, alors que le module finance pourrait être installé mi 2026. Cela permettra de réaliser le budget 2027 directement sur le nouveau programme et ainsi être prêt pour une exploitation complète durant l'année 2027. A noter que depuis mi-2025 (préparation du budget 2026 MCH2), le service des finances fonctionnera en parallèle sur les deux programmes.

En résumé, le planning des migrations pour les finances est le suivant :

Élément	Système	Modèle	Législature
Budget 2025	Ancien	MCH	Actuelle
Comptes 2024	Ancien	MCH	Actuelle
Budget 2026	Ancien	MCH2	Actuelle
Comptes 2025	Ancien	MCH	Actuelle
Budget 2027	Nouveau	MCH2	Prochaine
Comptes 2026	Ancien	MCH2	Prochaine
Budget 2028	Nouveau	MCH2	Prochaine
Comptes 2027	Nouveau	MCH2	Prochaine

Ce planning a été retenu d'une part pour permettre une transition raisonnable en terme d'effort pour le service des finances et d'autres part pour s'assurer que les autorités de la prochaine législature (dès le budget 2027) ne travailleront plus qu'en MCH2.

#### 4. Coûts

Le choix de l'entreprise a été dicté d'une part par les besoins et les prestations proposées, mais également par la possibilité de s'adapter au mieux au planning proposé et avec un coût acceptable pour notre Commune. A ce sujet, les coûts peuvent être résumés comme suit :

Prestations, mise en œuvre, progiciels	CHF	54'784.00
Gestion du projet, reprise des données	CHF	52'200.00
Gestion heures yc interface salaires	CHF	22'880.00
Base de données, SQL, ORACLE, rapports	CHF	3'250.00
Licences	CHF	23'540.00
<b>Total intermédiaire HTVA</b>	<b>CHF</b>	<b>156'654.00</b>
Divers, imprévus (arrondi à env. 5.11%)	CHF	8'008.35
<b>Sous-total HTVA</b>	<b>CHF</b>	<b>164'662.35</b>
TVA 8.1%	CHF	13'337.65
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>178'000.00</b>

Ndr : ERP = Enterprise Resource Planning (solution informatique dédiée aux entreprises)

Le tableau ci-dessus résume les coûts d'acquisition et de déploiement du logiciel. Cependant, il n'indique pas les coûts en ressources supplémentaires indispensables à une migration comptable. En effet, une telle migration nécessitera d'une part une double saisie durant une brève période mais également la préparation d'un budget selon un modèle comptable alors que l'année courante se fera sur un autre modèle comptable. A cela s'ajoutera naturellement l'ensemble des travaux relatifs au déploiement et au paramétrage d'une nouvelle solution.

Compte tenu du calendrier et de la complexité de la tâche, nous estimons à environ 15% les besoins en ressource supplémentaire. Cela équivaut au maximum à 331.5 heures par année. A noter que cette augmentation de ressource sera limitée dans le temps et ne durera que le temps d'une migration complète (préparation, migration et tests de vérification).

En cas d'acceptation, cela représente une augmentation, des coûts de fonctionnement du compte 20.3011.00 d'au maximum CHF 18'890.-- par année.

## 5. Charges d'exploitation (fonctionnement)

Les charges financières annuelles sont estimées à CHF 37'736.--. Représentant les intérêts et amortissement projetés sur 5 ans.

A noter que la durée d'amortissement est dictée par le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

## 6. Plan d'investissement

Cette dépense figure au plan d'investissement pour l'année 2024 avec un montant de CHF 180'000.--.

## 7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des besoins exprimés et des impératifs légaux, un changement d'ERP est indispensable. D'autre part, le choix retenu répond au mieux aux besoins, parfois éloignés, des différents services de la Commune.

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

Vu le préavis municipal n° 17/2024 relatif à la demande de crédit de CHF 178'000.-- TTC pour le changement d'ERP

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Vu le rapport de la commission des finances

Ouï les conclusions des deux commissions précitées

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### Décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 17/2024 relatif à la demande de crédit de CHF 178'000.-- TTC pour le changement d'ERP.
2. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2025 de CHF 18'890.-- et de prendre acte de cette charge pour les exercices suivants.
3. de financer ce dernier par la trésorerie.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 30 octobre 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

La Syndique  
Louise Schweizer

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire  
Quentin Pommaz